

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ⵎⵓⵎⵉⵏⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ

ⵍⵓⵎⵉⵏⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ

ⵍⵓⵎⵉⵏⵉ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ ⵏ ⵉⵏⵙⵉⵎⵉⵏⵜ

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES LETTRES ET DES LANGUES

DEPARTMENT LANGUE ET CULTURE AMAZIGHS



جامعة مولود معمري - تيزي وزو  
كلية الآداب واللغات

N° d'Ordre :

N° de série :

**Mémoire en vue de l'obtention du diplôme de Master**

**DOMAINE : Langue et Culture Amazighes**

**FILIERE : Langue et Culture Amazighes**

**SPECIALITE : Anthropologie Culturelle Du Patrimoine Amazighe**

## Le Thème

**Peintures rupestres d'Ifri n Dllel : étude  
archéologique et anthropologique**

**Presentée par :**  
**M<sup>me</sup> BEY Samira**

**Encadrée par :**  
**M<sup>me</sup> Dahmani Samia**

### Jury de soutenance :

Président :	Mme ABDENBI Houria	prof	UMMTO
Rapporteur :	M <sup>me</sup> Dahmani Samia	Prof	UMMTO
Examineur:	M <sup>r</sup> . KINZI Azzedine	MCA	UMMTO

**Promotion : 2020/2021**

## *Remerciements*

Je remercie d'abord Allah de m'avoir accordé l'aide, la patience et le courage durant toutes mes études

Je remercie particulièrement ma promotrice Madame Dahmani Samia de m'avoir proposé ce thème, de m'avoir guidé et suivi durant cette période

Mes sincères remerciements aux membres de jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail.

Mes remerciements vont aussi à tous les enseignants du département de langue et culture amazighes qui ont contribué à notre formation.

Je ne saurai oublier mes très chers parents, mon mari, mes sœurs, on frère, mes amis, pour leur soutien morale et leur précieuses aides.

Et en fin je veux remercier tous ceux qui m'ont aidé de près ou de loin dans l'élaboration et la finalisation de ce travail.

# Dédicaces

Avec honneur et fierté, que je dédie ce modeste travail :

A mes chers parents qui m'ont vraiment aidé par leurs encouragements  
durant toute ma vie

A mon mari qui m'a encouragé à croire en moi et à mes capacités et son  
soutien durant l'élaboration de ce travail

A mes chères sœurs : Zina, Assia et leurs maris

A mon cher frère : Yousef et sa femme.

A mes amis qui m'ont soutenu dans cette initiative de reprise et de  
finalisation de mon mémoire de master

*Samira*

# Sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>07</b>
-----------------------------------	-----------

## **Chapitre I : Cadre méthodologique**

Introduction .....	10
I- Présentation du sujet .....	10
II- Choix du sujet .....	11
III- La problématique .....	11
IV- Les hypothèses .....	12
V- Les concepts-clés .....	12
1- patrimoine archéologique.....	12
2- La conservation des sites archéologiques .....	12
3- La sauvegarde du patrimoine archéologique .....	13
4- La préservation du patrimoine archéologique .....	13
5- L'art rupestre.....	14
VI- Les méthodes de recherche .....	14
1- La description .....	14
2- L'analyse .....	14
VII Les techniques de recherches.....	15
1- La documentation.....	15
2- L'observation.....	15
3- L'entretien.....	15
3 – 1 présentation des informateurs .....	16
4- La photographie .....	16
VIII- Les difficultés de recherches .....	16

## **Chapitre II : le cadre géographique d'Ifigha et l'historique des recherches et travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie**

I- Aperçu géographique de la région d'Ifigha .....	18
1-La localisation .....	18
2- Le Climat .....	19
II- L'économie .....	19
1- L'agriculture vivrière .....	20
2- Oléiculture.....	20
III- Historique des recherches et les travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie .....	20

### **Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel**

Introduction .....	23
I- Enquête du terrain .....	23
II- Présentation du site d'Ifri n Dllel .....	24
III-les différents dessins et inscriptions du site d'Ifri n Dllel.....	25

### **Chapitre IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifri n Dllel**

Introduction .....	32
I- La localisation du site d'Ifri n Dllel.....	32
II- La Description du site d'Ifri n Dllel .....	33
III- Analyse des peintures rupestres .....	33
IV- Etude analytique des différentes peintures rupestres recensées sur le site .....	40
1- Recensement et statistique des peintures du site .....	40
2- Recensement des couleurs et leur état de sauvegarde .....	41
V- Etude comparative des résultats de Poyto et Musso(1955-1967) et les résultats de notre recherche .....	41
VI- Etat de sauvegarde .....	43
Conclusion.....	43

### **Chapitre V : Etude anthropologique**

Introduction .....	45
--------------------	----

I- Le site d’Ifri n Dellal : entre légendes, lieu de recueil et rituels.....	45
1- Les légendes autour du site .....	45
2- Ifri n Dllel, lieu de recueil et de rituel .....	46
II- Les valeurs intrinsèques au site d’Ifri n Dllel .....	46
1- La valeur culturelle .....	46
2- La valeur historique .....	47
3- La valeur éducative .....	47
4- la valeur mémorielle .....	47
5- La valeur économique et touristique .....	48
6- La valeur sociale .....	48

## **Chapitre VI : Dangers et perspectives de sauvegarde des peintures rupestres**

Introduction .....	51
I- Les menaces et les dangers auxquels est exposé le site archéologique d’ifri n Dllel.....	51
1- Dégradation du patrimoine rupestre en Kabylie .....	51
2- Les causes de destruction du site .....	52
2-1- Les risques climatiques.....	52
2-2- Le facteur humain .....	53
II- Perspectives de sauvegarde et de préservation des peintures rupestres .....	54
1- Les mesures de protections .....	54
2- Le classement du site .....	55
3- Les lois de protection des biens culturels matériels immobiliers .....	56
Conclusion.....	61
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>63</b>
<b>Résumé en Tamazight .....</b>	<b>65</b>
<b>Références bibliographiques .....</b>	<b>67</b>
<b>Annexe .....</b>	<b>70</b>

# *Introduction Générale*

## Introduction Générale

### Introduction générale

La peinture rupestre est toute représentation graphique et les dessins qui se trouvent sur les roches ou les grottes, qui ont été faits dans la préhistoire. Comme elles se trouvent dans des structures telles que des grottes, les peintures rupestres ont réussi à résister à l'épreuve du temps et beaucoup d'entre elles peuvent encore être appréciées de nos jours.

La peinture rupestre est donc l'une des plus anciennes manifestations artistiques ayant survécu à ce jour. Selon les experts, certaines peintures rupestres ont 40.000 années d'histoire.

Les plus célèbres peintures rupestres se trouvent en Espagne et en France, au Sahara Algérien.

On croit que les peintures rupestres étaient associées à certains rituels ou à des croyances magiques pour promouvoir la chasse. Donc, elles exhibent des animaux (thèmes animaliers) tels que des bisons, des mammouths et des cerfs, ainsi que des marques de mains.

Les couleurs utilisées dans les peintures rupestres sont généralement le noir, le rouge, le jaune et des teintes ocre obtenues avec du charbon végétal, des minéraux et des fluides divers.

Le territoire de l'Algérie comprend deux vastes régions montagneuses : au nord, les chaînes de l'Atlas ; au sud, les massifs du Sahara central. Toutes deux recèlent quantité d'œuvres rupestres offrant une diversité d'expressions exceptionnelle. On dénombre, dans la première région, 145 stations de gravures ayant fait l'objet de relevés à peu près complets et, pour le moment, une dizaine d'abris sous roche ornés de peintures, tandis que c'est par milliers que se comptent les stations de gravures et de peintures dans la zone saharienne. Bien que l'inventaire demeure lacunaire, on peut estimer supérieur à la centaine de milliers d'exemplaires les motifs peints et gravés dans ces contrées ; ce qui place l'Algérie au premier rang des pays de l'Afrique septentrionale pour l'abondance de son art rupestre. Les premières publications qui lui sont consacrées remontent au milieu du XIXe siècle (Jacquot 1849 ; Duveyrier 1864), et depuis les découvertes n'ont cessé de se multiplier. Il faut attendre les années 1920-1930 pour que l'art rupestre de l'Algérie devienne un domaine de recherche à part entière de la Préhistoire et de l'Histoire nord-africaine et saharienne, en grande partie grâce aux travaux pionniers de G.-B.-M. Flamand (1921) dans l'Atlas, puis de Th. Monod (1932) dans l'Adrar Ahnet, sans omettre les précieux relevés de peintures du Lieutenant Brenans réalisés au cours des années 1930 dans la Tassili-n-Ajjer. Ses albums de croquis vont

## Introduction Générale

retenir l'attention de l'Abbé Breuil qui leur consacra un livre en 1952, auquel collaborera son élève Henri Lhote.<sup>1</sup>

En Kabylie les peintures et les gravures rupestres sont relativement abondantes. La plupart de ces peintures et gravures rupestres ont été découvertes par R. Poyto et J.c Musso<sup>2</sup>aidé par MM. Bordes et Laguen. Les recherches ont été faites à partir de 1965 jusqu'à 1967, mais le site d'Ifigha signalé dès 1900 et fut publié par S. Boulifa en 1909<sup>3</sup>. Le total des sites ainsi découverts s'élève à plus de cinquante-deux. Plus tard sont venus s'y ajouter d'autres sites qui sont aujourd'hui en nombre 54. Parmi ces 54 sites découverts 24 sont porteurs d'inscriptions libyques

La plus grande partie de ces inscriptions porte des ornements peints à l'ocre rouge. On les trouve dans des abris, sur des rochers et des blocs de grès de la partie Nord de la Kabylie- Le site d'Ifri n Dlllel Situé dans la commune d'Ifigha fait partie de ces peintures. Il est l'un des plus riches en caractères libyques, car il recèle d'importantes inscriptions libyques et constitue un document épigraphique très important pour le domaine libyco-berbère. La majeure partie de cette peinture est en parfait état de conservation.

---

<sup>1</sup>Christian Dupuy, Etude thématique de l'art rupestre, Acte du séminaire international sur la conservation des peintures rupestres du Tassili, 1978, p 29

<sup>2</sup>Poyto R et Musso J-C, *corpus des peintures et gravures rupestres de Grande Kabyle*, Mem .du CRAPE, Paris AMG, 1969

<sup>3</sup>Boulifa .S, "Notice sur l'inscription libyque d'Ifigha (Mission Haut Sebaou)", *revue Archéologique*, Paris, 1909, pp388-414

# Chapitre 1

## *Cadre méthodologique*

### Introduction

Dans ce chapitre nous avons fait une présentation de notre sujet et montrer les raisons du choix de notre thème .Ensuite, nous avons procédé à présenter la problématique et les hypothèses et la définition de quelques concepts-clés. Nous avons présenté aussi les techniques et les méthodes de recherches utilisées dans notre travail de recherche et les obstacles rencontrés au cours de notre enquête.

### I- Présentation du sujet

Notre étude s'inscrit dans le cadre d'une étude archéologique et anthropologique sur les peintures rupestres de l'abri sous roche d'Ifri n Dllel dans la commune d'Ifigha, daïra d'Azazga. .

Les études menées sur ces peintures de ce site avaient pour intérêt de comprendre la signification de ces dernières. Ainsi, on en comprend que l'homme de l'époque cherchait à exprimer son mode de vie et à transmettre ses émotions par cet art. Il a dessiné tout ce qu'il a un rapport avec son quotidien. Toutefois, les représentations furent irréalistes et énigmatiques difficiles à interpréter

L'objet de notre étude et d'analyser ces peintures sur le plan archéologique et anthropologique et les différents dangers que court ce site.

C'est dans cette perspective , que nous avons orienté notre étude vers ce lieu , en le visitant et mené des entretiens avec les citoyens qui nous ont donné tous les renseignements nécessaires concernant ce site afin de nous aider dans notre recherche sur le plan historique et anthropologique, souligné les différents phénomènes de dégradations qui menacent ce site , naturelles soit elles ou causées par l'homme , et comprendre le comportement des citoyens envers ce patrimoine archéologique et attirer le regard de la société sur l'importance de la sauvegarde de ce site et sa protection .

### II- Choix du sujet

Les raisons qui nous ont poussés à choisir notre sujet sont motivées par les points suivants :

- La richesse de ce site à peinture rupestre en nombre de caractères libyques, aucune étude approfondie concernant le site d'Ifri n Dllel n'a été faite.
- Comprendre et analyser le comportement des citoyens de la localité d'Ifigha vis-à-vis de ce lieu et leur interprétation de la présentation de ce vestige.
- Situer le degré d'implication et d'engagement des citoyens d'Ifigha dans la sauvegarde et la protection de ce site.
- Ce site, à l'instar des autres sites archéologiques algériens, souffre d'un délaissement total, ce qui le conduit à se dégrader à une vitesse insensée.

### III- La problématique

La majorité des études menées sur les peintures rupestres ont pour objet la compréhension et l'interprétation de ces dernières,

D'abord, pour une prise de conscience des citoyens de la valeur historique et patrimoniale de ce site, ensuite les sensibiliser à la protection et à la sauvegarde de ce site

Enfin, en le transmettant du local vers l'international. Alors, quel est l'intérêt porté par les citoyens pour ce lieu et quelles sont les mesures prises par les pouvoirs locaux pour la sauvegarde et la protection de ce dernier ?

L'implication des acteurs de la société est impérative pour protéger ces sites. Toutefois, sommes-nous assez conscient de la valeur de cet héritage ancestral pour travailler et œuvrer pour sa sauvegarde ?

Ainsi notre curiosité éveillée nous cherchons par ce travail à répondre aux interrogations qui nous interpellent

- Quelles sont les raisons de la dégradation continue de ce patrimoine notamment les sites à peintures rupestres ?
- Quel est le degré d'application des citoyens d'Ifigha dans la sauvegarde et la protection des peintures de ce site ?
- toutefois demeure poser la question de savoir si la législation actuelle est-elle suffisante est approprié pour agrandir la protection de ce patrimoine ou pas encore ?

### IV- Les hypothèses

Actuellement une grande partie des peintures rupestres du site d'Ifri n Dllel est détruite, car la plupart des citoyens ne porte aucun degré d'intérêt pour la nécessité de ce site à la protection et la sauvegarde, il est perçu pour eux comme une nécessité marginale et secondaire ignorant la dimension culturelle et historique de ce dernier.

- 1) Le site d'Ifri n Dllel dans son contexte d'origine, se renouvelle grâce à des traditions et pratiques religieuses et rituels toujours vivantes, considéré comme un lieu de rencontre et protégé par le respect qui l'entourait.
- 2) L'éveil de la conscience collectif chez les citoyens et les pouvoirs locaux de la valeur et de l'importance de ce site à peintures rupestres, œuvrent dans l'intérêt de sa protection et sa sauvegarde, car il représente une partie intégrante du patrimoine matériel local.

### V- Les concepts-clés

Avant d'entamer ce travail de recherche sur les peintures rupestres d'Ifri n Dllel, il convient de dégager des concepts sur lesquels ce travail s'appuie :

#### 1- Patrimoine archéologique

Le "patrimoine archéologique" est « *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Il englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé* »<sup>1</sup>. Ce patrimoine est composé aussi bien de monuments prestigieux que des traces les plus modestes de l'occupation humaine. Autrement dit, c'est grâce à toutes ces découvertes, traces laissées par des civilisations disparues, que l'archéologie tente de faire revivre et parler ce qui n'est plus.

#### 2- La conservation des sites archéologiques

Fondamentalement, la conservation peut être définie comme une opération visant, avant tout, à prolonger la vie d'un objet et par extension, d'un site archéologique, en « *prévenant pour un temps plus ou moins long sa détérioration naturelle ou accidentelle* »<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Charte internationale pour la gestion du patrimoine Archéologique

<sup>2</sup>Bailly G.H. *le patrimoine architecturale*, Ed Delta Vevey suisse, 1975.p20

## Chapitre I : Cadre méthodologique.

En réalité, ce fut en Europe qu'une prise de conscience de l'intérêt des monuments, s'est manifesté tout au début du 19<sup>e</sup> siècles. Mais, il aura fallu attendre le début du 20<sup>e</sup> siècle pour voir une législation précise sur la protection des édifices historiques. Cette dernière, qui a pour mission de parer au plus urgent, ne s'intéressa, en premier lieu, qu'aux monuments importants sans s'intéresser à leurs abords. Il a, en effet, été prévu leur classement ainsi que leur protection légale mais, pas leur cadre bâti ou naturel. A partir de 1925 se développa la notion de site paysager (généralement site naturel).

Puis, peu à peu dans le but de contrôler l'évolution d'un édifice ancien, on en arriva à la protection d'ensembles, mais seulement en tant qu'accompagnement d'un monument classé et non pas en raison de leur valeur propre.

Ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale et suite en destruction massive que la protection des sites s'élargit à l'ensemble entier aux villages, aux paysages qui les entourent. Vers cette période, un début de législation de sauvegarde des ensembles historiques commença effectivement à être élaboré, Soutenue par une opinion publique, de plus en plus sensibilisée et des associations de plus en plus influentes. Ainsi, de la conservation du monument isolé, on est venu à la conservation de tout un ensemble.

### **3- La sauvegarde du patrimoine archéologique**

La sauvegarde est définie selon l'UN.E.S.C.O comme étant l'identification, la protection, la conservation, la restauration, la réhabilitation, l'entretien et la revalorisation de l'ensemble historique et de son environnement. Chaque ensemble historique ou traditionnel et son environnement, devraient être considérés dans sa globalité, comme un tout cohérent dont l'équilibre et le caractère spécifique dépendent de la synthèse des éléments qui le composent incluant les activités humaines ainsi que les bâtiments, la structure spatiale et les zones d'environnement<sup>3</sup>.

### **4- La préservation du patrimoine archéologique**

Terme synonyme de sauvegarde défini comme action globale consistant à assurer la protection du patrimoine archéologique contre l'action destructrice des hommes par une législation appropriée et sa conservation dans le temps à l'aide de techniques d'entretien de

---

<sup>3</sup>Merlin.P-Choay.F, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Ed .Publications Universitaires Françaises, Paris-France, 1988, p 96

## Chapitre I : Cadre méthodologique.

consolidation et de restauration<sup>4</sup>. On retiendra, donc, que la conservation des sites archéologiques est une notion qui ne se limite pas au simple fait de soigner une pièce archéologique pour l'exposer dans un musée, mais, l'expression d'une forme aboutie de gestion hautement spécialisée visant à préserver et à entretenir, tout ce qui pourrait présenter un intérêt historique, artistique architectural etc. Donc, tous les éléments qui existent dans un site<sup>5</sup>.

### 5- L'art rupestre

L'expression art rupestre désigne l'ensemble des œuvres d'art au sens large (réalisées par l'homme sur des rochers, le plus souvent en plein air. Elle correspond à l'expression anglaise « rock art » et la plus part des auteurs l'opposent, aujourd'hui, à l'art pariétal (art sur parois de grottes en intérieur ou cave art), mais aussi, l'art mobilier que l'on peut déplacer) et l'art sur bloc<sup>6</sup>. Cette forme d'art occupe une part majeure dans l'art préhistorique. Sa pratique est restée continue jusqu'à nos jours ; elle n'est pas le fruit d'une culture particulière mais relativement universelle. Selon le préhistorien Emmanuel Anati, il existerait 45 millions de peintures rupestres sur des rochers et dans des grottes, sur 170 000 sites de 160 pays<sup>7</sup>.

## VI- Les méthodes de la recherche

### 1- La description

C'est une méthode utilisée pour décrire un lieu de recherche, il s'agit d'une présentation dans les moindres détails de ce lieu c'est-à-dire elle permet de déterminer géographiquement l'endroit étudié en fonction de sa nature et de ce qui s'y trouve.

### 2- L'analyse

C'est une méthode qui vise à comprendre un objet en le décomposant de ses constituants pour dégager des éléments qui constituent un ensemble, pour l'expliquer, l'éclairer afin d'en acquérir une meilleure compréhension

---

<sup>4</sup> Op cite.p 26

<sup>5</sup>Boutemedjet Sara, *politique de conservation du patrimoine Archéologique, cas du site archéologique de madaure*, mémoire de magistère, Université Badji El Mokhtar, Annaba, 2010/2011.

<sup>6</sup>Otte. M,*la préhistoire* ,De Boeck Supérieure, 2009,p191.

<sup>7</sup>Anati.E, *Aux origines de l'art ,50000 ans d'art préhistorique et tribal*, Ed. Fayard, 2003 .p520.

## VII- Les techniques de recherche

### 1- La documentation

Dans notre travail, un nombre de documents nous ont été utiles. Des ouvrages, des articles, des dictionnaires etc., nous ont apporté de précieuses informations sur notre sujet .Ces lectures, avant, pendant et après l'enquête, nous ont aidés à enrichir notre travail et nous ont éclairés sur les propos de nos interlocuteurs sur le thème.

### 2- L'observation

Nous avons recours à l'observation directe. Elle nous a permis de recueillir des informations sur ces peintures rupestres.

Nos observations nous ont permis :

- De nous interroger sur la structure physique de ce site et les différents dessins que comprennent ces peintures rupestres
- De localiser le site et déterminer sa délimitation géographique

### 3- L'entretien

Cette technique occupe un champ important dans notre terrain. « L'entretien est une communication orale ayant pour but de transmettre des informations de l'enquête à l'enquêteur »<sup>8</sup>

Notre objectif principal dans l'utilisation de cette technique est de compléter les informations tirées dans les documents écrits qui sont insuffisants pour mener notre recherche et d'avoir des réponses à des questions obscures et floues.

---

<sup>8</sup>Grawitz Madelaine, *Méthodologie des sciences sociales*, Ed Dalloz, Paris, 1968, p.78

## Chapitre I : Cadre méthodologique.

### 3-1 La présentation des informateurs

N	Sexe	Nom et prénom	Age	Village	Profession
1	Homme	Hamid		Ifigha	Retraité
2	Homme	Abdi Karim		Aourir	Retraité
3	Homme	MOHAND A3MAR ABDI		Aourir	Retraité de l'éducation Nationale (écrivain, auteur)

### 4- La photographie

L'usage de la photo était nécessaire dans notre travail sur terrain. Cet outil nous a permis d'illustrer notre description et fixer quelques observations. C'est une méthode de recherche vivace qui nous a permis de recueillir des données très importantes sur le mode de vie de ces anciennes populations qui vivaient dans cette région (l'écriture utilisée, les animaux qui vivaient pendant cette période etc.)

### VIII- Les difficultés de recherches

Notre travail s'est fait dans des conditions très difficiles à cause du Corona, manque de documentations, peu d'informateurs cela a rendu notre recherche très difficile. Malgré ces difficultés nous avons utilisé tous les moyens possibles pour terminer notre travail de recherche.

## Chapitre 2

*Le cadre géographique d'Ifigha et  
l'historique des recherches et travaux  
réalisés sur les peintures rupestres en  
Kabylie*

## Chapitre II : le cadre géographique d'Ifigha et l'historique des recherches et travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie

### I- Aperçu géographique de la région d'Ifigha

#### 1- La localisation :<sup>1</sup>

Ifigha (en Tifinagh : ⵏⵉⵖⵉⵛⴰ), la commune d'Ifigha est située à 45 km de la wilaya de Tizi-Ouzou . Administrativement, elle fait partie de la Daïra D'Azazga, dont elle est distance de 13 km de son chef-lieu. Elle est accessible à partir de la RN 71 (voir photo n°1).



Photo n°1

Elle possède une superficie de 46,86 KM<sup>2</sup> et compte 10021 habitants.

La commune d'Ifigha est limitée : (voir annexe n°1)

- Au Nord par la commune d'Azazga
- A l'Est par les communes de Yakouren et Idjeur
- Au sud par les communes de Bouzeguene et d'Illoula
- A l'Ouest par la commune de Souamaa.

La commune d'Ifigha est composée de onze localités :

- Achallam (Acallam) ;

---

<sup>1</sup>Etude de révision du PDAU de la commune d'Ifigha ,2020.

## Chapitre II : le cadre géographique d'Ifigha et l'historique des recherches et travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie

- Aourir (Awrir) ;
- Bakenou ;
- Ifigha, chef-lieu de la commune ;
- Ighi –Tizi ;
- Ihessanéne ;
- Ihlaléne ;
- Hidous
- Moknéa (Mopneea) ;
- Tabourt (Tawwurt) ;
- Tala Gala.

Les villages de la commune d'Ifigha font partie de l'ancestrale Aârch (tribu) d'Ait Ghobri (ATXOBRI).

### 2- Le climat

Ifigha possède un climat méditerranéen avec un été chaud et un hiver froid. Les précipitations tombent pour la plupart en saison froide (janvier, qui est le mois le plus pluvieux, possède une moyenne de précipitations de 164 mm<sup>3</sup>). Les étés sont secs comme tous les climats méditerranéens : juillet est le mois le plus sec avec seulement 4 mm<sup>3</sup> de pluie.

La température moyenne à Ifigha est de 16 °C. Le mois le plus chaud est le mois d'Août avec 25,5 °C, et le mois le plus froid c'est le mois de janvier avec 8,1 °C,

### II- L'économie<sup>2</sup>

L'activité économique de la commune d'Ifigha peut-être classée en trois catégories, elle est incontestablement à vocation arboricole, principalement l'olivier et le figuier qui occupe 51 % de territoire de la commune.

Elle a aussi une vocation dans l'industrie l'éthique du fait de la structure géographique et lithologique de son territoire, d'où une forte présence des tailleurs de pierre.

---

<sup>2</sup> Op.Cite.

## Chapitre II : le cadre géographique d'Ifigha et l'historique des recherches et travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie

Enfin elle dispose d'un patrimoine culturel et archéologique très important (village traditionnel et peintures rupestres d'Ifri n Dllel qui, s'il est bien entretenu et réhabilité, fera de la commune d'Ifigha une destination touristique privilégiée.

### 1- L'agriculture vivrière

- Ifigha est une commune connue par sa culture des oliviers et sa production d'huile d'olive. Dans certaine localité d'Ifigha, c'est la culture des figes qui prime.
- Elle repose essentiellement sur l'autoconsommation et l'économie de subsistance, elle propose donc un éventail de culture et d'élevage grâce auquel les habitants de la région garantissaient une sécurité alimentaire.
- Le village entier tirait sa subsistance de l'élevage et de la culture vivrières comme tous les villages Kabyles.

### 2- Oléiculture

Elle est la culture et l'exploration des oliviers afin de produire des olives de table ou de l'huile d'olive.

Elle est probablement la première activité économique du village .Chaque famille possède, en générale un nombre suffisant d'oliviers pour la récolte garantisse une quantité d'huile suffisante pour couvrir les besoins culinaires pendant une année.

Le village Tabourth dans la localité d'Ifigha organise la fête d'olive qui se tient les 2 et 3 mars de chaque année.

### III- Historique des recherches et des travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie

- Les premières découvertes en Kabylie remontent aux recherches de Boulifa<sup>3</sup> qui a découvert la grotte d'Ifri n Dllel dans la région d'Azazga.
- R.Basset<sup>4</sup> directeur de l'école des lettres ayant entendu parler de cette inscription, avait chargé Boulifa en 1908 de se renseigner sur la grotte .Celui-ci, alors a rendu

---

<sup>3</sup>Boulifa .S, "Notice sur l'inscription libyque d'Ifigha (Mission Haut Sebaou)" , *revue Archéologique*, Paris, 1909, p 411.

<sup>4</sup> Basset .R, *Compte rendus l'académie des inscriptions et Belles lettres*, 1909, p 590

## Chapitre II : le cadre géographique d'Ifigha et l'historique des recherches et travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie

visite et découvre le site en 1909 et il a donné une notice sur cette inscription dans la revue archéologique dans la même année.

- Depuis cette date, selon les témoignages des habitants de la région le site a été visité par plusieurs chercheurs, archéologues et historiens.
- En 1940 le site d'Ifri n Dllel est recensé dans le recueil des inscriptions libyques de J.B Chabot<sup>5</sup> sous le N°848. Il a été répertorié aussi dans l'ouvrage de Poyto et Musso
- Entre 1966-1967 P-Poyto Et J-C Musso<sup>6</sup> ont découvert cinquante-deux (52) sites à peintures et gravures rupestres en Kabylie et d'autres sites ont été découverts récemment à Tizirt et Bouzguene.

---

<sup>5</sup> Chabot .J-B, Recueil *des inscriptions libyques*, imprimerie nationale, paris, 1940, p185.

<sup>6</sup>Poyto R et Musso J-C, *Corpus des peintures et gravures rupestres de la Grande Kabylie*, ED.A.M.G, France, 1969, pp10-11.

## Chapitre 3

*Présentation du site à peintures  
rupestres d'Ifri n Dillel*

## Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel

### Introduction

Après la présentation géographique de la commune d'Ifigha et l'historique des recherches et des travaux réalisés sur les peintures rupestres en Kabylie, nous allons présenter dans ce chapitre le site d'Ifri n Dllel et l'ensemble des peintures rupestres qu'il contient. Les photos ont été prises par moi-même après avoir effectué plusieurs déplacements au site d'Ifigha appelé aussi par les habitants du village « Ifri n Dllel ». Cette dénomination est composée de deux mots significatifs :

- **Ifri** : pluriel "Ifra" espacement roché escarpé grotte abri sous roche<sup>1</sup>.
- **Dllel** : originellement 'Dllel' enluminure<sup>2</sup>.

L'endroit est comme l'indique son nom « Ifri n Dllel » est un où les anciens habitants de la région enluminés et transcrivent leur langue.

### I- Enquête du terrain

La nature de notre étude exige une incursion sur le terrain étudié, afin d'accéder au texte transcrit dans l'abri sous roche d'Ifri n Dllel. On a fait trois déplacements :

- Le premier (06/01/2021) nous a conduit vers l'APC d'Ifigha où j'ai été accueilli par monsieur Hammi le chef de service de réglementation générale qui nous a situé l'abri sous roche, la visite a duré environ 30 minutes on a eu le temps de prendre quelques photos.
- Une semaine après, la deuxième visite a eu lieu en collaboration avec Mr Kaybi Samir, secrétaire général qui nous a présenté à deux natifs du village d'Aourir. Ils nous ont accompagnés vers le site et nous avons transcrit tout le texte en 120 minutes.
- Une troisième sortie fut vers l'association culturelle d'Ifri n Dllel située au village d'Aourir afin de collecter quelques informations sur les perspectives de sauvegarde et de conservation concernant le site.

---

<sup>1</sup>Dalle.J.B, dictionnaire Kabyle le Français, Ed.Selaf, Paris, 1982, p 218

<sup>2</sup> IDES et MADI, dictionnaire puniversel bilingue français Tamazight, Ed.Jazz, Alger, 2003, p 124.

## Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel

### II- Présentation du site d'Ifri n Dllel

#### Le site d'Ifri n Dllel



L'abri sous roche au milieu du maquis

## Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel



L'abri sous roche vue à partir du côté Est

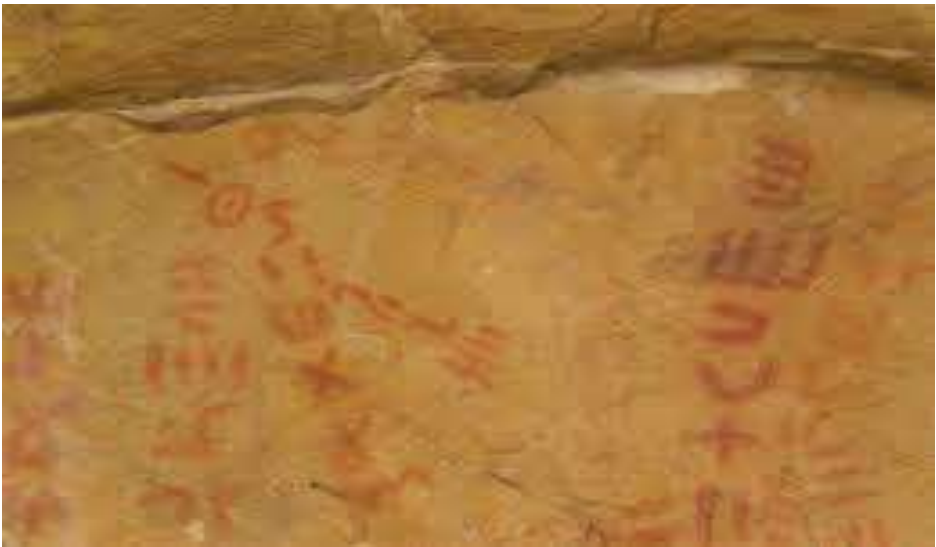
### III- Les différents dessins et inscriptions du site d'Ifri n Dllel



**Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel**



**Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel**



**Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel**



**Chapitre III : présentation du site à peintures rupestres d'Ifri n Dllel**





**Représentation anthropomorphe**



**Représentation zoomorphe**

# Chapitre 4

*Analyse des peintures rupestres  
d'Efri n Dillel*

### Introduction

Dans ce chapitre, nous allons faire une étude descriptive et analytique des peintures rupestres de l'abri sous roche d'Ifri n Dlell.

### I- La localisation du site d'Ifri n Dlell

R.poyto et J-C Musso décrivaient « ...cet abri sous-roche est situé à mi- pente entre les villages d'Aourir et Ifigha sur le plan ouest de la montagne d'Aourir en milieu d'un épais maquis et en bordure d'un petit torrent saisonnier ... »<sup>1</sup>

L'abri sous roche d'Ifri n Dlell par chemin piéton se situe à 2,5 km du siège d'APC de la commune d'Ifigha et à 1,5 km du village d'Aourir, il est entouré de plusieurs fermes.

Actuellement pour y accéder à ce site il faut se frayer un chemin entre les ronces et les genets et autres plantes, car aucune piste n'est aménagée pour accéder à la grotte.

« C'est mieux ainsi car cela dissuadera beaucoup de gens de s'y rendre et de dégrader le site » nous confie le président d'APC d'Ifigha Mr HAMMI. Notre informateur pense que tant que le site n'est pas protégé et restaurer il vaut mieux ne pas ouvrir l'accès.



Localisation du site d'Ifri n Dlell

---

<sup>1</sup>Poyto.R. et Musso.J.C, "Ifira", *Encyclopédie Berbère*, vol .XXIV, Ed.sud ,2001 p 3643-3644.

### II- La description du site d'Ifri n Dllel

Le site est un abri sous roche formant une fresque de 10 m de long et 5 m de hauteur, composée d'inscriptions libyques, une silhouette humaine, un animal et des tracées linéaires peintes à l'ocre rouge. Il est protégé par un surplomb de rocher de 2,50 mètres.

La couleur de l'inscription a gardé un éclat remarquable dans la partie supérieure de la grotte, alors que le bas, exposé au soleil et moins protégé, semble plus délavé.

Le sol devant l'abri constitue une plate-forme d'environ 4 m d'avancée faisant une surface plane d'une quarantaine de mètres carrés.

### III- Analyse des peintures rupestres

L'inscription occupe presque la totalité de l'abri ses caractères sont de grandeur inégale allant de 5 cm à 8 cm leur forme présente également des différences dans l'exécution.

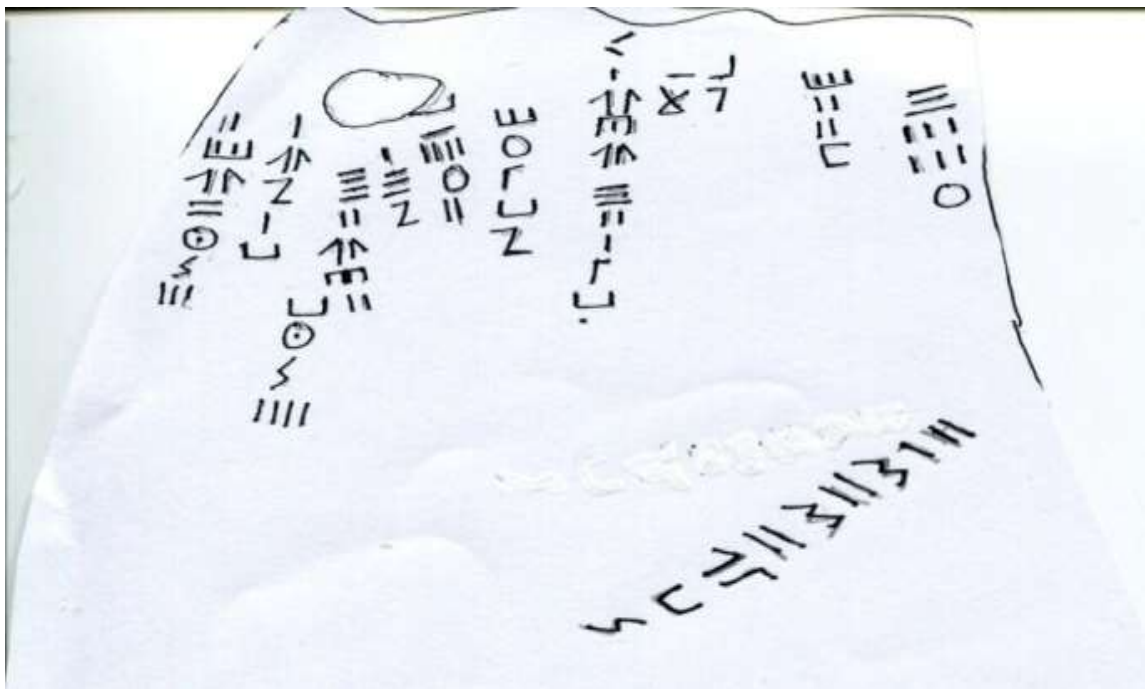
Elle est constituée de 68 lignes écrites par la plupart verticalement et comprend près de 381 signes et 6 points allé sur 10 m de largeur et sur 5 m de hauteur.





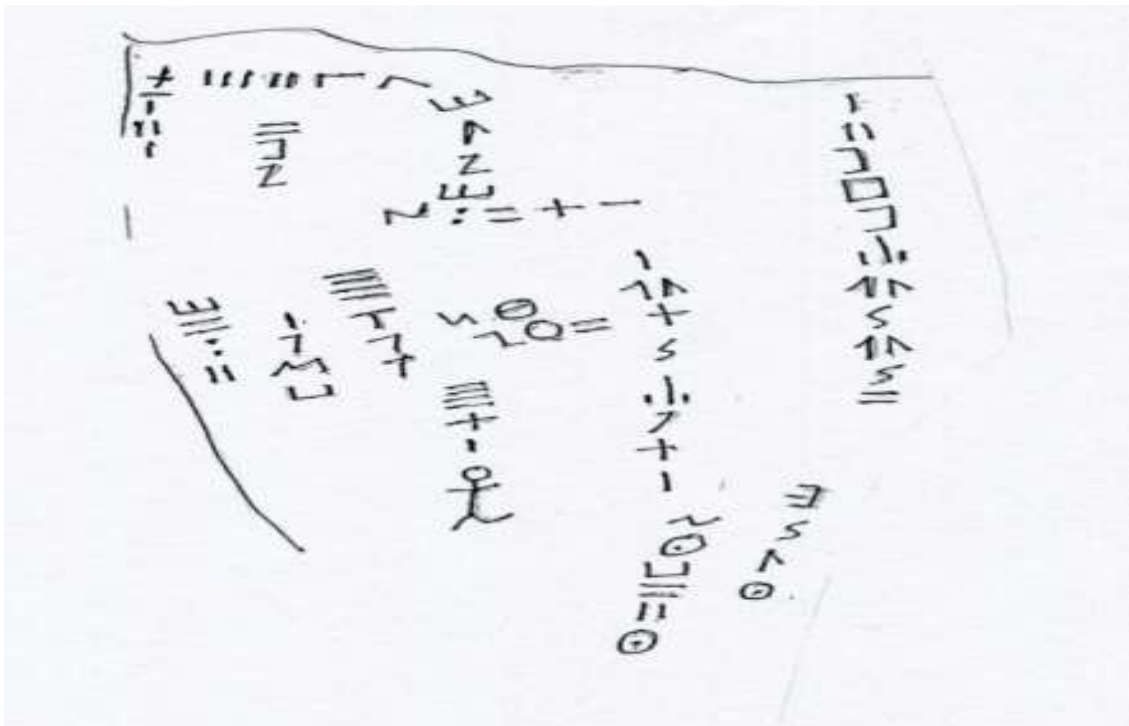
## CHAPITRE IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifri n Dlel

la deuxième partie comporte douze lignes: onze écrites verticalement et une penchée , composée de soixante quatre caractères et un point .



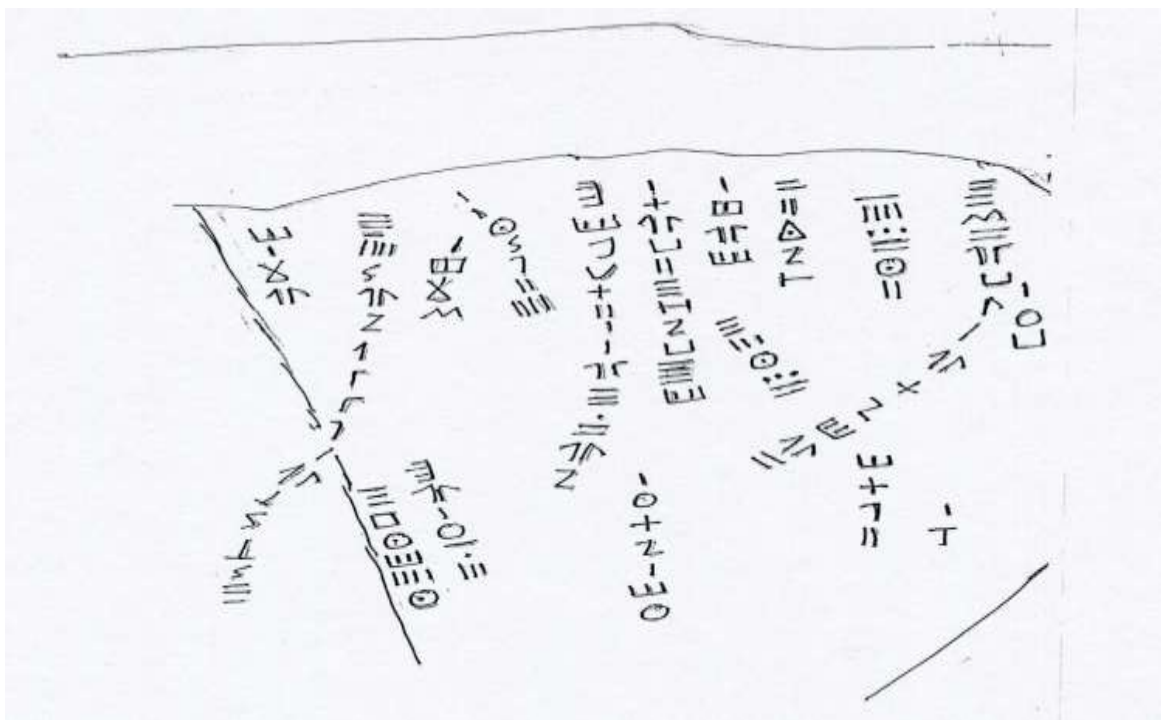
## CHAPITRE IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifri n Dlel

La troisième partie comporte treize lignes : une horizontale, une en boustrophédon et onze écrites verticalement, composée de soixante-dix caractères.



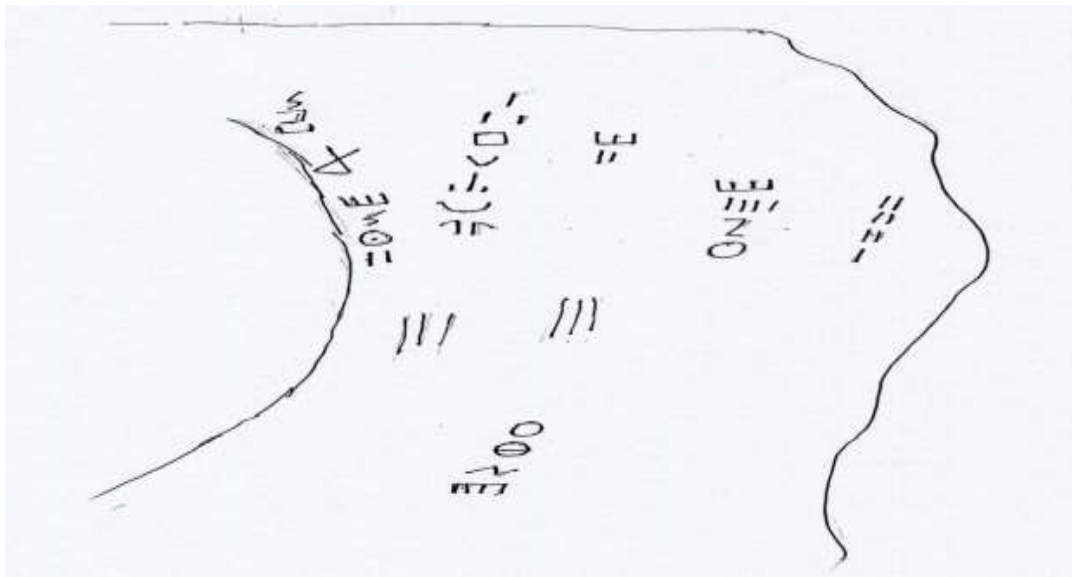
## CHAPITRE IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifrin Dllel

La quatrième partie comporte quinze lignes écrites verticalement, une en boustrophédon et une penchée, composée de cent treize caractères et deux points.



## CHAPITRE IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifri n Dllel

La cinquième partie comporte sept lignes écrites verticalement, composée de trente caractères et deux points.



### Les Dessins

Parmi ces inscriptions on remarque trois dessins :

Dans la troisième partie en bas de l'inscription, on remarque une silhouette humaine, avec des bras et jambes ouverts, mesurant 22cm de haut et qui commence à disparaître.



Dans la cinquième partie en bas de l'inscription, on remarque une silhouette animale ressemblant à un antilope qu'on ne voit pas à l'œil nu, mais vue par un logiciel spécial pour les peintures rupestres.



## CHAPITRE IV : Analyse des peintures rupestres d'Ifri n Dllel

On notera dans la cinquième partie, la présence de traits verticaux de diverses grandeurs entre 15 et 45 cm de long, peints du même ocre. La signification de ces traits demeure inconnue.



### IV- Etude analytique des différentes peintures rupestres recensées sur le site

#### 1- Recensement et statistique des peintures du site

Type de dessins	Nombre	Pourcentage
Silhouettes humaines	01	0.23%
Silhouettes animales	01	0.23%
Caractères libyques	381	89%
Signes énigmatiques	46	15%
<b>Totale</b>	<b>429</b>	<b>100%</b>

Ce tableau récapitulatif nous démontre que les caractères libyques arrivent en première position avec 89 % du total des dessins ; cela pouvant être expliqué par l'intérêt que portait l'humain à l'écriture dans son l'époque. Il est suivi par des signes énigmatiques avec 15 % et en dernier, une silhouette humaine et animale. On peut traduire ces peintures rupestres par leur importance comme moyen personnel de communication avec ce lieu (les vœux, souhaits), mais ces signes demeurent jusqu'à présent inconnus.

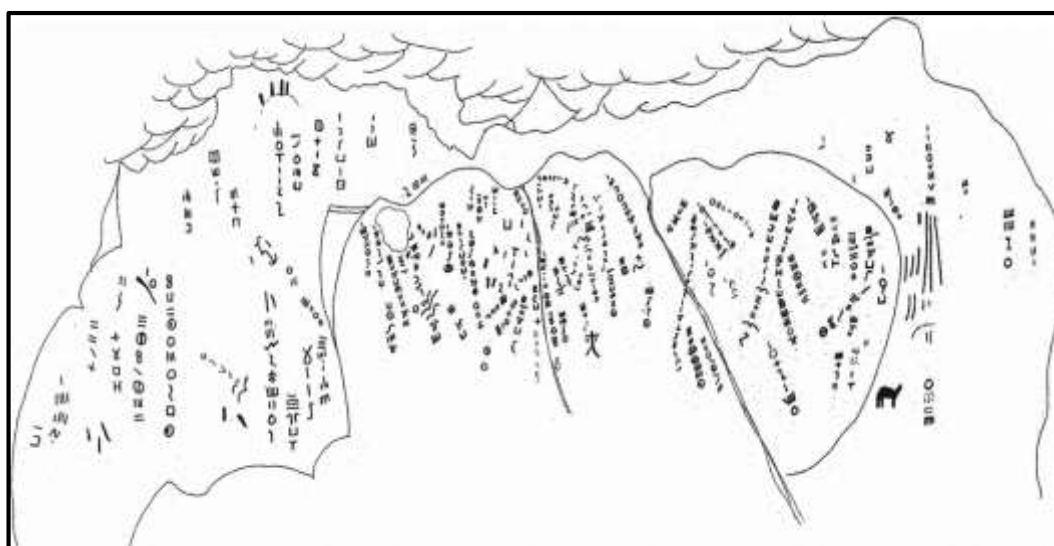
## 2- Recensement des couleurs de leur état de sauvegarde

Nous avons évoqué les couleurs utilisés pour les gravures car cela contribue à mieux appréhender les différents effets auxquels sont exposées ces peintures ainsi leur état de sauvegarde, grâce à la différence des couleurs, nous pourrions comprendre les éléments et phénomènes affectent ces gravures. En effet, les activités humaines y sont pour beaucoup tel que les feux de broussailles, les bougies allumées à l'intérieure, l'utilisation de la craie pour redessiner les gravures. Cependant, les phénomènes naturels tels que le vent, l'érosion et l'eau ont aussi un impact sur la sauvegarde de ce patrimoine. La différence des couleurs pourrait aussi être expliquée par leur qualité et la façon de les préparer.

Site d'Ifri n Dllel	Type de couleur	Nombre de critère	Pourcentage %
	Ocre rouge vif	215	57%
	Ocre Rouge délavé	166	43%
	<b>Total</b>	<b>381</b>	<b>100%</b>

## V- Etude comparative des résultats de mission de Poyto et Musso(1965-1967) et les résultats de notre recherche

Une étude comparative entre les résultats de Poyto, Musso et nos résultats après notre étude sur les peintures rupestres d'Ifri n Dllel



L'inscription de Poyto et Musso

L'inscription d'Ifri n'Dlell



Notre Inscription

L'inscription de Poyto et Musso		L'inscription de notre étude	
Type de dessins	Nombre	Type de dessins	Nombre
Silhouettes humaines	01	Silhouettes humaines	01
Silhouettes animales	01	Silhouettes animales	01
Signes énigmatiques	96	Signes énigmatiques	68
Caractères libyques	509	Caractères libyques	381

D'après ce tableau comparatif on constate que :

- Dans l'analyse de Poyto et Musso, l'inscription est constituée de 96 lignes et 509 caractères
- Dans notre analyse, l'inscription elle constituée de 68 lignes et 381 caractères
- Manque de 28 lignes et 118 signes, la disparition d'un dessin montrant un animal.

**VI-Etat de sauvegarde**

Site d'Ifri n Dllel	Mauvaise	Moyen	Bon
	128	151	192

Suite à ce tableau nous concluons que ce site à peintures rupestres est menacé de disparition dans les prochaines années si aucun projet de sauvegarde rapide n'est mis en place.

**Conclusion**

Après l'étude des peintures rupestres de l'abri sous roche d'Ifri n Dllel, nous sommes arrivés à ces résultats :

- Les caractères libyques sont les plus nombreux
- Par contre, pauvres en silhouettes animales et humaines
- L'ocre rouge est utilisé dans ces peintures rupestres

# Chapitre 5

*Etude anthropologique*

### Introduction

Les peintures et gravures rupestres découvertes en Kabylie retracent la vie quotidienne des habitants de ces régions, leurs croyances et les rites pratiqués. Au-delà des techniques d'analyse et d'étude, la recherche anthropologique permet de reconstituer la vie de société du passé, levant le voile sur le passé spirituel, rituel et social de ses dernières.

Nous allons dans ce chapitre tenter de comprendre l'impact de la découverte du site d'Ifri n Dllel sur la société contemporaine et d'écrire à travers les témoignages recueillis le comportement des habitants locaux envers ces lieux.

### I- Le site d'Ifri n Dllel : entre légendes, lieu de recueil et rituels

Durant notre enquête à Ifri n Dllel, j'ai recherché vraiment si dans les légendes ou les habitants du pays n'auraient pas quelques souvenirs concernant l'inscription connue depuis longtemps. N'ayant rien pu obtenir par voie d'information, j'ai envisagé le village d'Aourir, qui passe pour être le plus ancien dans la région d'Ifigha. D'après la conversation que j'ai eue avec les personnes les plus âgées du village, j'ai retenu ce qui suit :

#### 1- Les légendes autour du site

« Bien plus tard, quand le village d'Ifri n Dllel fut créé et que tous les environs de l'Azrou n Dllel était encore couvert de bois, il arrivait directement que tout ce qui passait à proximité étaient pourchassés par une Tserial (ogresse). D'après les dires des anciens, cette Tserial qui logeait dans la grotte et qui n'ayant personne à tatouer, exerçait son art en traçant sur le rocher toutes sortes de dessins dont les traces sont conservées jusqu'à nos jours. Pour nous m'ont-ils déclaré, ces tatouages ne peuvent avoir le moindre sens.

Cependant, certains, et ce sont les plus nombreux, attribuent l'origine de l'inscription aux dessins tracés par l'ogresse, d'autres pensent au contraire que les signes de Ifri n Dllel représentent une écriture qui ne pourrait être déchiffrée par ceux-là même qui l'avaient tracée, venant de pays éloignés avec des richesses considérables ces étrangers ont écrit en caractères énigmatiques l'indication de leurs trésors enfouis et caché sous le rocher. Pour entrer en possession les richesses qui s'y trouvent, il faudrait non seulement lire et comprendre ce qui est écrit sur la paroi du Rocher, mais aussi être bon magicien pour dompter les génies gardiens du Trésor. »

### 2- Ifri n Dllel, lieu de recueil et de rituels

L'homme cherche à travers ces inscriptions à communiquer et transmettre des messages aux générations suivantes. Les gens de la région d'Ifigha ont fait de ce lieu un intercesseur, un lieu saint où sont pratiqués des rites de vénération comportement semblable à celui des lieux saints.

D'après les dires des habitants « ce lieu est considéré un lieu de pèlerinage où on va demander la protection des gardiens invisible (I3essassen) ».

A Ifri n Dllel, on pratique le rite de « sacrifice » en l'honneur des gardiens de lieu. D'ailleurs le toit de la grotte porte le nom d'Azrou Buesfel (la pierre du sacrifice) selon la légende, des gens s'y rendait pour y faire des sacrifices, des bêtes sont immolées sur le toit de la grotte.

Le sacrifice une fois effectuée, les personnes concernées descendaient ensuite vers la grotte pour inscrire sur ses parois leurs vœux et souhaits (avoir de bonnes récoltes, obtenir la guérison, avoir des enfants...) ces écritures ne pourrais être déchiffrées que par ceux-là même qu'il avait tracé.

### II- Les valeurs intrinsèques au site d'Ifri n Dllel<sup>1</sup>

#### 1-La valeur culturelle

Ce site représente un phare indicatif des différents civilisations que se sont succédées dans cette région, c'est un témoin présent d'une vie passée, il atteste souvent de l'échange et de l'interaction qui s'étaient établis autrefois entre des civilisations aussi riches que diversifiées, ces gravures et inscriptions considérés comme des repères significatifs par rapport à quoi s'identifient et s'honorent la région d'Ifigha.

L'appropriation de ces emblèmes par les habitants développent et renforcent les sentiments de fierté, d'affection et d'attachement aux territoires qui retentissent dans la vie quotidienne et s'ancrent dans le social.

---

<sup>1</sup> Galerie Colbert, salle Giorgio Vasari : Valeurs et représentation collective du patrimoine archéologique, INHA, 1<sup>er</sup> Février 2019, 09H-18H

### 2- La valeur historique

À travers l'interprétation des indices matériels, l'archéologie concourt à une meilleure connaissance du passé des villes. L'analyse du site d'Ifri n Dllel, nous renseigne sur les époques, les durées et les modes d'occupation de différents territoires donnés. Le patrimoine archéologique est un moyen qui permet d'accéder aux temps antérieurs des villes et de remonter toute la profondeur historique.

Aussi, l'étude de ce site archéologique permet de savoir les différents processus d'urbanisation des anciennes sociétés ainsi que l'état d'avancement scientifique et techniques jusque –là réalisé. Un bon aménagement et une présentation adéquate de ce dernier favorisent la compréhension par le public de l'évolution historique du lieu.

### 3- La valeur éducative

Les sites archéologiques sont d'importants porteurs de leçon et d'enseignement. A travers la mise au point des techniques interprétatives adéquates en théorie comme en pratique, les sites archéologiques peuvent avoir un potentiel éducatif appréciable dans la mesure où il s'informent, de manière tangible et richement illustrée, les jeunes générations estudiantines, ainsi que le grand public sur des expériences menées par l'homme au fil des siècles : comment que l'homme est parvenu à vivre en symbiose avec la nature, les raisons de son implantation dans un endroit particulier, les moyens qu'il a adoptés pour se munir contre des attaques de différentes origines.

Un site archéologique est instructif à plus d'un titre. En effet, les enseignements tirés enrichissent plusieurs domaines tel que : l'anthropologie, l'ethnologie, l'histoire, ...etc. Ils s'informent aussi sur les différentes expressions culturelles des peuples passés, leurs traditions, le développement de la société...etc. les connaissances recueillies intéressent les gens qu'ils soient professionnels ou amateurs, archéologue, responsable, instituteur, ...etc.

### 4- la valeur mémorielle

À l'instar du patrimoine archéologique, ce site représente dans la plupart des cas le support de faits historiques importants. C'est un haut-lieu de mémoire ; il constitue parfois un cadre physique de beaucoup de légendes, mythes...etc. La contemplation de ce lieu archéologique, permet aux visiteurs de se remémorer des événements qui ont marqué d'un sceau indélébile nos sociétés et par conséquent leurs tissus physiques. Souvent l'observation de site

## Chapitre V : Etude anthropologique

archéologique fait naître chez les sociétés un sentiment d'affection voir d'orgueil envers leur pays.

### 5- La valeur économique et touristique

La valeur économique des sites archéologiques se concrétise essentiellement à travers le tourisme ce dernier est à l'origine des retombées économiques se traduisant particulièrement par la création de poste de travail nécessaire au fonctionnement de différentes structures : hôtel, magasin, restaurant, agence de tourisme...etc. Ce site archéologique constitue une ressource économique considérable.

En effet, si l'utilisation de ce dernier pour la pratique des usages liés aux divertissements, aux événements culturels mondains, et aux excursions d'exploration permet d'apporter aux populations ainsi qu'aux autorités des bénéfices économiques non négligeables. Ils sont constitués essentiellement des revenus du droit d'entrée, de la vente des objets de souvenirs en échange des prestations offertes lors des visites.

### 6- La valeur sociale

Il est unanimement reconnu que la connaissance des origines et des racines de l'homme est un facteur primordial de développement des sociétés contemporaines. En ce sens, l'archéologie se trouve au carrefour des sciences humaines et sociales. Elle s'appelle à comprendre l'invisible à travers le visible : les représentations mentales, les croyances et les traditions de l'homme, son mode de vie, les conditions d'établissement en un territoire donné, et ce n'est possible que suite à une interprétation minutieuse d'objets matériels récoltés et puis conservés.

L'homme, depuis la préhistoire, a l'habitude de construire des structures nécessaires au déroulement de sa vie quotidienne, en rapport harmonieux avec son cadre et son échelle. Il a produit donc des villes aux paysages urbains à quoi on s'attend d'accorder les qualités d'une haute expression artistique, urbanistique mais aussi humaine. Elucider et comprendre les intentions et les objectifs spirituels, culturels, politiques, en un mot existentiel, cachés derrière les modes d'établissement de l'homme dans différents contextes géographiques, permettraient à ce dernier de renouer avec son environnement naturel et social longuement déséquilibré par l'introduction de nouveaux modes de production et de consommation

## Chapitre V : Etude anthropologique

Pour conclure, il est important de souligner que parmi toutes les valeurs exposées ci-dessus, la prééminence de la valeur culturelle de site est indéniable. Toutefois, il est impératif de dire que les valeurs de ce site archéologique ne prennent du sens que lorsque ces derniers sont compris dans leurs contextes spécifiques.

# Chapitre 6

*Dangers et perspectives de  
sauvegarde des peintures rupestres*

### Introduction

Après l'étude anthropologique des peintures de l'abri sous roche d'Ifri n Dlell, nous allons citer dans ce chapitre les différentes menaces de dégradation qui planent sur le site et qui doit être préalable à tout processus de conservation ou de gestion de ce patrimoine et voir comment le sauvegarder, le valoriser et le protéger.

### I- Les menaces et les dangers auxquels est exposé le site archéologique d'ifri n Dlell

#### 1- Dégradation du patrimoine rupestre en Kabylie

Avant de citer les différents facteurs de dégradation, il nous est paru important d'expliquer ce que nous entendons par facteur de dégradation.

Il s'agit de l'ensemble des événements, circonstances, contraintes physiques qui agissent sur un site. L'action d'un facteur de dégradation représente avant tout un danger pour le site.

Un danger peut se définir par ce qui menace ou compromet la sécurité ou l'existence de quelqu'un ou de quelque chose de manière tangible.

Les effets de certains de ses menaces peuvent se manifester immédiatement alors que d'autres sont de nature lente et cumulative. Ils ont besoin d'une durée de temps assez conséquente pour enfin être visible.

Un des facteurs fondamentaux de dégradation du patrimoine archéologique et le vieillissement<sup>1</sup>. En effet, les phénomènes de dégradation de toutes sortes s'inscrivent dans un long processus, et prennent énormément de temps pour se manifester. Néanmoins, il existe des facteurs d'endommagement variable en ampleur de destruction qui agissent sur les éléments patrimoniaux de manière instantanée tel que les cataclysmes naturels : séisme, volcan, mouvement de terre, inondation, etc. ... Les fouilles archéologiques de prospection sont des déclencheurs de processus d'altération des sites archéologiques. Remettre à nu une structure enfouie pendant des siècles augmente sa vulnérabilité diverse aléas.

Les peintures rupestres d'Ifri n Dlell, l'instar de tous les sites archéologiques sont exposés à plusieurs facteurs de dégradation, nous essayerons dans ce qui suit de les présenter.

---

<sup>1</sup>BaillyG.H, *le patrimoine architectural, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée*, Ed. Delta Vavey, 1975, p20.

**2- Les causes de destruction du site**

**2-1- Les risques climatiques**

Le site d'Ifri n Dllel subit continuellement un certain nombre de forme de dégradation d'ordre climatique, car il se situe en plein air. Depuis des centaines de milliers d'années, ses peintures n'échappent pas forcément aux divers impacts comme la pluie et la neige en hiver et les variations de températures. (Voir photo n°1 et 2)



**Photo n°1**



**Photo n°2**

Les variations de températures (neige, pluie...) engendrent des cassures et des fissures au sein de la roche par la suite les traits de figurations rupestres traversés par ses fissures, sont vouées à la disparition sous l'effet du démantèlement des pellicules superficielles de la surface roche. (Voir photo n°3)



**Photo n°3**

### 2-2- Le facteur humain

Ajoutons que cette peinture qui est fort endommagée par les intempéries, n'a été guère épargnée par la malveillance ou simplement par les actes irréfléchis de l'homme. Les peintures ont subi une action de vandalisme de la part des visiteurs qui nésite pas de laisser des signes de leur passage sur ces peintures (des dates, des dessins ont été inscrites ....)Faute de l'inexistence d'un gardien. L'inexistence d'un dispositif de sécurité facilitera le pillage de ce site et de sa destruction. (Voir photo n° 4 et5)



**Photo n°4**



**photo n° 5**

L'utilisation de cet abri sous roche par les bergers pendant l'hiver, suffit aussi pour détériorer ces peintures rupestres.

### **Conclusion**

La destruction systématique de ce site a débuté depuis sa découverte jusqu'à l'heure actuelle.

Toutes ces dégradations que l'inscription a subies depuis des années nous privent de plus du tiers de son contenu.

Même si la plupart de ces dégradations causées par la nature, l'homme se trouve impliqué par sa main criminelle.

Aucun travail de protection et de restauration n'a été entrepris par la direction de la culture pour sauvegarder ce patrimoine national.

### II- Perspective de sauvegarde et de préservation des peintures rupestres

#### 1- Les mesures de protection

Il est évident qu'un site enseveli durant des centaines des milliers d'années et extrêmement fragile au contact de l'air du vent de la pluie du soleil de la pollution... etc.

Les mesures qu'il faut prendre à notre sens pour assurer la protection et la préservation de ces sites sont :

- L'application de la loi sur les mesures à prendre contre les destructeurs de ces sites ;
- L'installation d'un centre d'étude locale qui doit assurer différentes fonctions ; Il doit :
  - Recenser toutes les gravures et les peintures rupestres ;
  - Les étudier ;
  - Les préserver ;
  - Les exposer au public ;
  - Il exploitera les documents rassemblés aussi bien à des fins de recherches qu'en direction de l'éducation au niveau local.
- Technique de nettoyage des gravures et peintures pour enlever tous les graphites dessinés ;
- La mise en place de moyens de communications et de liaisons avec des différents sites et des postes de surveillance et de contrôle ;
- Le désherbage et le nettoyage de ces sites ;
- Mise au point d'une loi décrétant les mesures à prendre contre les destructeurs de ces sites ;
- Mettre des grillages autour des sites avec une pancarte où sont mentionnées toutes les informations nécessaires concernant le site ;
- La sensibilisation des habitants de la région à la grande importance de leurs patrimoines et la dénonciation de toutes pratiques visant la destruction de ces sites rupestres ;
- L'intégration de ces sites dans des projets de tourisme qui vont aider au développement de la région sur les niveaux Culturel, économique et social ;

## CHAPITRE VI : Dangers et perspectives de sauvegarde des peintures rupestres.

- Les guides sont effectivement les meilleurs facteurs qui ont pour rôle d'inciter à la préservation du patrimoine national en interdisant aux touristes d'entreprendre des actions susceptibles de nuire à ses peintures ;
- Les communes locales sont également appelées à intervenir en engageant des gardiens dans ses sites relevant de leurs périmètre territorial.
- Les peintures rupestres constituent un document archéologique d'une grande importance qui peut apporter de nouveaux éléments sur la préhistoire de la Grande Kabylie.
- Il est donc nécessaire de prendre des mesures d'urgence dans la conservation et la protection de ce patrimoine.
- L'association du village a pris la disposition de mettre une clôture autour du site pour le protéger.

### 2- Le classement de site

Le site se trouve dans une propriété privée appartenant aux deux familles : Bouail Mouhand ouamar et Akrou Azouaou. Il se situe à l'extérieur du périmètre urbain, au milieu d'un maquis. Pour garantir la visibilité du site, une zone de protection de 200 mètres est préconisée, et ce conformément à la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine, le périmètre de classement comprend l'emprise au sol du rocher qui s'étend sur une superficie de 1500m<sup>2</sup>. Les familles Bouail et Akrou, ainsi que les autorités locales de la commune d'Ifigha sont tenus de respecter les dispositions du classement prévues par la loi 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturelle (voir annexe n°3).

A ce sujet, le chef de service patrimoine Mouloud Hachour a expliqué que « nous avons déjà discuté de cette option de classement collectif dans le but de préserver et de protéger le maximum de sites archéologique possibles .Ce classement global sera accompagné, après concrétisation du projet de classification, d'une délimitation de la périphérie de chaque site dans le but de faciliter sa protection et permettre aux propriétaires des terrains avoisinant d'exploiter leur terre» <sup>2</sup>

Actuellement le site D'Ifri n Dllel est classé comme bien culturel sous l'arrêté numéro 726, édité le 10-08-2014. (Voir annexe n°2)

---

<sup>2</sup>R.C .Vers le classement de six sites, Le jeune indépendant, publié le 10 mai 2017 à 19 :37

Il est doté d'une clôture mais, cela reste insuffisant pour assurer sa protection car celle-ci ne ferme pas le site dans sa totalité, cependant, manque de gardien y est aussi, un facteur favorisant la dégradation.

### **3- Les lois sur la protection des biens culturels immobiliers**

La protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel est passée par plusieurs étapes dans la législation depuis l'ère colonial, dont voici les plus récentes et en vigueur trouvées dans le Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire, correspondant à la loi n° 98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel immobilier :

#### **Art. 8.**

Les biens culturels immobiliers comprennent : les monuments historiques ; les sites archéologiques ; les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent : l'inscription sur l'inventaire supplémentaire ; le classement ; la création en " secteurs sauvegardés".

#### **Art.9.**

La maîtrise d'œuvre portant sur des biens culturels immobiliers proposés au classement, classé ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire est assurée par des spécialistes qualifiés dans chacun des domaines concernés.

#### **Art.10.**

Les biens culturels immobiliers qui, sans justifier un classement immédiat, présentent un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation, peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire.

Les biens culturels immobiliers inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaires qui ne font pas l'objet d'un classement définitif dans un délai de dix ans sont radiés de la liste dudit inventaire.

### **Art.12.**

L'arrêté d'inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaires comporte les mentions suivantes : la nature du bien culturel et sa description ; sa situation géographique ; les sources documentaires et historiques ; l'intérêt qui a justifié son inscription ; l'étendue de l'inscription prononcée, totale ou partielle ; la nature juridique du bien ; l'identité des propriétaires, affectataires ou tout autre occupant légal ; les servitudes et obligations.

### **Art.16.**

Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classes appartenant à des propriétaires privés sont cessibles.

Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classes en quelques mains qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur une bien culturelle classe sans l'autorisation du ministre charge de la culture.

### **Art.17.**

Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique.

Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphique arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale.

### **Art.18.**

Le ministre charge de la culture peut à tout moment ouvrir par voie d'arrêté une instance de classement des monuments historiques.

L'arrêté d'ouverture d'instance de classement doit mentionner : la nature et la situation géographique du bien culturel ; la délimitation de la zone de protection ; l'étendue du

## CHAPITRE VI : Dangers et perspectives de sauvegarde des peintures rupestres.

classement ; la nature juridique du bien culturel ; l'identité des propriétaires ; les sources documentaires et historiques, plans et photos ; les servitudes et obligations.

A compter du jour où le ministre chargé de la culture notifie par voie administrative l'ouverture d'une instance de classement aux propriétaires publics ou privés, tous les effets du classement s'appliquent de plein droit au monument culturel ainsi qu'aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans la zone de protection.

Ils cessent de s'appliquer si le classement n'intervient pas dans les deux années qui suivent cette notification.

L'arrêté d'ouverture d'une instance de classement est publié au Journal officiel de la République Algérienne démocratique et populaire et fait l'objet d'un affichage pendant deux mois au siège de la commune du lieu de situation du monument culturel durant lesquels les propriétaires peuvent présenter leurs observations écrites sur un registre spécial tenu par les services déconcentrés du ministre chargé de la culture.

Passé ce délai, leur silence est considéré comme un acquiescement. L'opposition au classement formulée par les propriétaires est soumise à l'avis de la commission nationale des biens culturels.

Le classement ne peut intervenir que sur avis conforme de la commission nationale des biens culturels dans un délai n'excédant pas deux mois à compter de la réception du registre spécial par l'administration chargée de la culture.

### **Art.21.**

Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection.

Sont également soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture, les travaux ci-après, à entreprendre dans la zone de protection du monument historique, classé ou proposé au classement : les travaux d'infrastructures tels que l'installation des réseaux électriques et téléphoniques, aériens ou souterrains, des conduites de gaz, d'eau potable et d'assainissement, ainsi que tous travaux susceptibles de constituer une agression ,

## CHAPITRE VI : Dangers et perspectives de sauvegarde des peintures rupestres.

visuelle portant atteinte à l'aspect architectural du monument concerné; l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés; les travaux de déboisement ainsi que de reboisement lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'aspect extérieur du monument concerné.

### **Art.28.**

Les sites archéologiques sont définis comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme et de la nature, y compris les sous-sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. Il s'agit notamment, des sites archéologiques, y compris les réserves archéologiques et les parcs culturels.

### **Art.29.**

Les sites archéologiques sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels conformément à la procédure prévue par les articles 16, 17 et 18 de la présente loi.

### **Art.30.**

Il est établi un plan de protection et de mise en valeur pour les sites archéologiques et leur zone de protection.

Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.

La procédure d'élaboration, d'instruction, d'approbation et le contenu du plan de protection et de mise en valeur sont précises par voie réglementaire.

### **Art.31.**

Dès la publication de l'arrêté portant ouverture d'instance de classement au Journal officiel de la République Algérienne démocratique et populaire, les travaux entrepris ou envisagés ci-après dans les limites du site ou dans sa zone de protection sont soumis à l'autorisation

## CHAPITRE VI : Dangers et perspectives de sauvegarde des peintures rupestres.

préalable des services du ministère charge de la culture : les projets de restauration, de réhabilitation, d'adjonction, de construction nouvelle, de remise en état des immeubles compris dans le site; les travaux et l'organisation de spectacles visés aux articles 21, 22 et 27 de la présente loi; les projets de lotissement, de morcellement ou de partage d'immeubles.

L'autorisation préalable est délivrée dans un délai n'excédant pas un mois pour les travaux qui ne nécessitent pas l'octroi d'un permis de construire ou de lotir et deux mois à compter de la réception du dossier transmis par les autorités chargées de la délivrance des permis de construire et de lotir. Passé ce délai, le silence de l'administration vaut accord. La délivrance de l'autorisation préalable soumet au contrôle technique des services du ministère charge de la culture tous travaux envisagés jusqu'à la publication du plan de protection et de mise en valeur.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique peuvent être soumis à l'un des régime de protection ci-dessus énoncé en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent : les inscriptions sur l'inventaire supplémentaire ; le classement ; la création en secteur sauvegardés d'après la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Mais on remarque que la plupart des sites en Kabylie sont délaissés, exemple les peintures rupestres qui sont en nombre de 54 en Kabylie. Ces sites rupestres sont menacés de disparition dans les prochaines années si aucun projet de sauvegarde rapide n'est mis en place.

La nouvelle loi, promulguée en 1998, actualisé anciennement les contenus de la loi précédente par une nouvelle vision culturelle, un élargissement de la signification du patrimoine et un ensemble d'outils pour sa prise en charge efficace. Mais néanmoins elle demeure toujours imparfaite et contient encore des failles auxquelles il serait urgent d'y remédier. Notamment sur :

- La qualification des personnes chargées du suivi et le contrôle des opérations d'intervention sur les sites archéologiques.
- La spécialisation des entreprises chargées de ces travaux.
- La définition des différentes opérations d'intervention sur les sites archéologiques.
- La définition du périmètre de protection de visibilité des monuments.

### Conclusion

Les sites archéologiques constituent une mine d'or pour le développement local toutefois, une prise de conscience sincère est affichée par les gestionnaires locaux des affaires publiques. Aussi, une stratégie globale de sauvegarde et de mise en valeur doit être mise en place aussitôt.

# *Conclusion Générale*

## Conclusion Générale

### Conclusion générale

Les richesses archéologiques de Kabylie sont sujettes à de multiples facteurs de dégradation. Cette présente étude met la lumière sur la problématique de conservation des sites à peintures rupestres archéologiques du territoire Algérien puis d'un territoire spécifique, celui de la commune d'Ifigha de la Daïra DAzazga de la wilaya de tiziOuzou nommé « site d'ifri n Dllel », au terme de notre étude archéologiques et anthropologiques de ce site à peintures rupestres de Ifri n Dllel, il nous paraît utile d'en résumer ici les résultats les plus importants de ce site :

#### -Sur le plan archéologique

- Une silhouette humaine (la tête, le cou, et le corps) représenté avec des bras étendus et deux jambes écartés
- Une silhouette animale qui représente un antilope
- Des signes énigmatiques (points, bâtonnets ...)
- Des inscriptions libyques (381 caractères et 68 lignes)
- Quelques peintures sont abimées difficilement déchiffrables à cause du temps et l'érosion et la main criminelle de l'homme

#### - Sur le plan anthropologique

Le site d'Ifri n Dllel surnommé par les habitants « la fierté d'Ifigha » car il représente un intérêt pour sa dimension culturelle à travers une histoire qui retrace des pratiques ancestrales tel que les rites, les sacrifices mais aussi l'aspect identitaire étant donné que les inscriptions libyques de cet abris sous roche nous renvoient aux traces de nos ancêtres berbères.

Ce lieu, fréquenté et connu de tous, engendré une démarche logique, comparé aux autres sites, pour sa protection et sa sauvegarde comme bien patrimonial suivant le procédé : recherche, délimitation classement, action de réhabilitation

Une prise de conscience collective de l'importance de protéger ce patrimoine archéologique est née par une partie des habitants de la région, tout fois, le chemin reste long pour y parvenir.

Aucun travail de protection et de restauration n'a été entrepris par la direction de la culture pour sauvegarder ce site archéologique malgré les lois de protection des biens culturels et immobiliers cités dans le journal officiel de la république Algérienne.

*Résumé en tamazight*

### Agzul

Di tmurt n leqbayel, Bulifa d amusnaw amezwaru i yefkan awellih-ines i yifran d yixxamen, yellan ddaw n uzru n tmurt, am win i d-yufa di tyiwant n yifiya di 1909, i wumi qqaren Ifri n Dllel. Di tezrawt-nney newwi-d awal yef tzuri tamarut taqburt n Yifri n Dllel akked wazal tesa di tyerma akked Yidles Amaziya s umata .

Tazrawt-nney nebda-tt yef semmus (05) n yihricen :

- **Ahric amezwaru(Akatar alyaway) :** Uqbel ad nebdu ahil-nney (axeddim) neereḍ ad d-nsuffey awalen igejdanen yef wacu i yebna wahil-agi.

- **Ahric wis sin (Addad n Usekamadal) :** Nmeslay-d yef tyiwant n Ifriya s umata ama ayen yerzan ney yeenan ( agam,Tadamssa ...), d wayen i as-d-yezzin si yal tama.

- **Ahric wis kraḍ (Tasastant n Wanar) :** Nruḥ yer wadeg ( amkan) n Ifri n Dllel, nwala anda i d-yuzga, dayan nexdem-d atas n twellafin n ujarred d usunnay yuran yef uzru-nni.

- **Ahric wis ukkuz (Tasleḍt) :** Mi nejmae akk tiwellafin n ujarred d usunnay yellan yef uzru n yifri n Dllel, syin nebda tiwellafin-nni akk tira-nsent iwakken ad nesawed ad d-nexdem tasleḍt i yal yiwet deg-sent.

- **Ahric wis semmus (Tazrawt Tayarmawt) :** Atas n yimezday n tyiwant n Yifiya mi walan azal n umezruy d wuṭṭun n teklutin i yeffer uzruYifri n Dllel ḥudren-t swayen i wumi izemren.

Amedya : zzin-as-d s zerb iwakken ad seḥbibren yef tigawin ixeddimen kra n yimsebriden i-yetteeddin ttzurun adeg-agi (amkan) am u sxerbec yef uzru-agi d uceal n tmest din-a.

Isenfaren n useḥbiber yef Yifri n Dllel drus deg-sen yas ma tnulfa-d yiwet n tdukli i waya, yas akken adeg n Yifri n Dllel d wazal yesa deg umezruy n tmetti-nney ur iban sani la iteddu.

# *Bibliographie*

## Bibliographie

### Les ouvrages

- Anati. E, *Aux origines de l'art ,50000 ans d'art préhistorique et tribal*, Ed. Fayard, 2003.
- Bailly G.H. *le patrimoine architecturale, les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée*, Ed Delta Vevey suisse, 1975.
- Chabot .J-B, *Recueil des inscriptions libyques*, imprimerie nationale, Paris ,1940
- Grawitz .M, *Méthodologie des sciences sociales*, Ed Dalloz, Paris, 1968
- Otte.M , *la préhistoire* , De Boeck Supérieure, 2009.
- POYTO R et MUSSO J-C, *corpus des peintures et gravures rupestres de la Grande Kabyle*, Mem .du CRAPE, Paris AMG ,1969

### Les revues et journal

- Basset .R, *Compte rendus l'académie des inscriptions et Belles lettres*, 1909,p 590
- Boulifa .S, "Notice sur l'inscription libyque d'Ifigha (Mission Haut Sebaou)" , *revue Archéologique*, Paris ,1909.p
- Dupuy. Ch, *Etude thématique de l'art rupestre*, Acte du séminaire international sur la conservation des peintures rupestres du Tassili, 1978.pp29-49
- Poyto.R. et Musso.J.C, "Ifira", *Encyclopédie Berbère*, vol. XXIV, Ed sud, 2001,pp388-415
- R .C, *vers le classement de six sites*, *Le jeune indépendant*, publié le 10 mai 2017 à 19 :37.

### Les dictionnaires

- Dallet .J.B, *dictionnaire Kabyle le Français*, Ed.Selaf, Paris, 1982,
- IDES et MADI, *dictionnaire universel bilingue français Tamazight*, Ed. Jazz, Alger, 2003.
- Merlin.P -Choay. F, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Ed.Publications Universitaires Françaises, Paris-France, 1988.

## Bibliographie

### Les mémoires

- Boutemedjet Sara, *politique de conservation du patrimoine Archéologique, cas du site archéologique de madaure*, mémoire de magistère, Université Badji El Mokhtar, Annaba, 2010/2011.

### Les archives

- Archives communales : APC d'Ifigha
- Etude de révision du PDAU de la commune d'Ifigha (2020)

### Autre documents

- Charte internationale pour la gestion du patrimoine Archéologique (1990)
- Galerie Colbert, Valeurs et représentation collective du patrimoine archéologique, INHA, 1<sup>er</sup> Février 2019, 09H-18H

# *Annexes*





Annexe 03 :

- نطاق التسجيل المقرر، جزئي، كلي: كلي.

- الطبيعة القانونية: ملكية خاصة

- هوية المالكين أو أصحاب التخصيص أو أي شاغل شرعي آخر: ملك تابع لعائلي بوهليل محند واعمر و اقروور ازواو.

- الارتفاقات و الالتزامات : وجوب احترام الأحكام المنصوص عليها في المواد 13,14,15 من القانون 98/04 المتعلق بحماية التراث الثقافي.

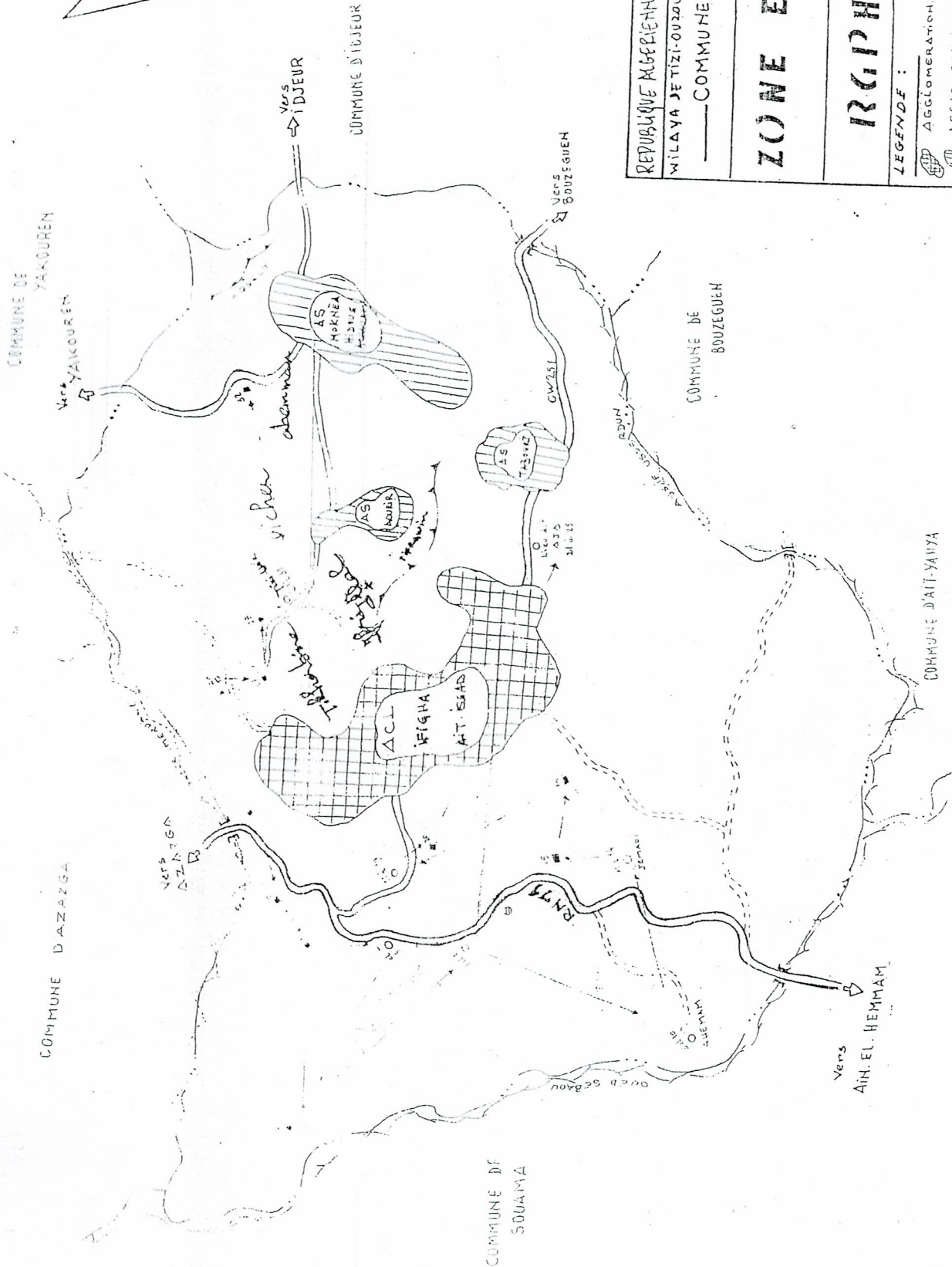
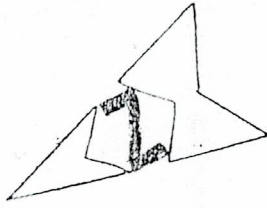
المادة 03 : يتم تبليغ قرار التسجيل في قائمة الجرد الإضافي لرئيس المجلس الشعبي البلدي لبلدية افيجا ، و يتم إشهاره بمقر بلدية افيجا لمدة شهرين (02) متتابعين.

المادة 04 : يكلف السادة الأمين العام للولاية، مدير الإدارة المحلية، مدير التنظيم و الشؤون العامة، مدير الثقافة، مدير السياحة، مدير أملاك الدولة، مدير التعمير و البناء و الهندسة المعمارية ، مدير المجاهدين ، مدير الشؤون الدينية و الأوقاف، مدير السكن ،مدير التجهيزات العمومية ، مدير المصالح الفلاحية ، مدير البيئة ،مدير البرمجة ومتابعة الميزانية، مديري المؤسسات المكلفين بحماية التراث الثقافي و وتثمينه، ممثل الديوان الوطني لتسيير و استغلال الممتلكات الثقافية المحمية ،رئيس دائرة عزازقة ،رئيس المجلس الشعبي لبلدية افيجا ،كل فيما يخصه بتنفيذ هذا القرار الذي سينشر في مجموعة العقود الإدارية للولاية.

السوالي

الأمين العام للولاية  
محمد سعيد بوشوشة





REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET SOCIALISTE  
 WILAYA DE TIZI-OUZOU D'ART D'AZAZGA  
 — COMMUNE D'IFIGHA —

# ZONE EPIARSE

Ech: 1:25000

## RCPH 97

LEGENDE :

- AGGLOMERATION, CHEF LIEU
- AGGLOMERATION, Secondaire
- LIEU DIT
- CONSTRUCTION IGOLE
- CHATEAU D'EAU
- Montagne
- Cours d'eau Perennant
- Cours d'eau temporaire
- Pont
- R.N. Route Nationale

Etats: 23.02.97